



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN  
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU  
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

**N° 2020/95**

**Objet : Finances : Budget Annexe Ordures ménagères 2020 - décision modificative n°1 - Virements de crédits**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser une erreur matérielle lors de la saisie du Budget Annexe Ordures ménagères, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe Ordures ménagères 2020 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous :

	Virements de crédits			
	Recettes		Dépenses	
	Article	Somme	Article	Somme
INVESTISSEMENT	10222	-560		
	281571	411		
	28158	149		
FONCTIONNEMENT			022	-560
			6811	560

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.

Le Président,  
Thierry BARDOU

